

Synthèse

Plan Stratégique Décennal

2024-2033



Orientations

Le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA), agréé en 2014 pour 10 ans en tant que Conservatoire Régional d'Espaces Naturels, a sollicité en 2024 le renouvellement de cet agrément pour la période 2024-2033. Pour ce faire, **il s'est doté d'un Plan Stratégique Décennal (PSD) qui lui sert de référence dans son fonctionnement et son projet associatif.** Ce PSD s'aligne sur les fondements légaux et les valeurs des Conservatoires Régionaux d'Espaces Naturels (CEN), intégrant les missions de conservation, de gestion des espaces naturels et d'éducation à l'environnement.

Ce plan stratégique a été co-construit avec l'État et la Région pour garantir sa cohérence avec les politiques environnementales actuelles. Plus stratégique qu'opérationnel, il fixe les 7 grandes orientations du Conservatoire et prend en compte l'évolution des contextes institutionnels et financiers. Il a été construit après une évaluation du travail accompli entre 2014 et 2023 afin de tirer des leçons pour mieux répondre aux défis contemporains, tels que les changements globaux, l'interdisciplinarité dans la conservation, la mutualisation des ressources et l'engagement de la société civile pour le respect du vivant.

Ainsi, le Plan Stratégique Décennal (PSD) du Conservatoire définit les priorités et objectifs à atteindre durant la période d'agrément, il couvre des enjeux essentiels comme la conservation des sites, l'engagement des acteurs locaux et la préservation du lien entre l'humain et la nature. **Ces 7 orientations se déclinent en 20 objectifs prioritaires**, avec une attention particulière portée à l'organisation interne du Conservatoire pour garantir une action cohérente et efficace dans les années à venir.

L'esprit du Plan Stratégique Décennal

“ Connaître, Protéger, Gérer, Valoriser, Accompagner ”

- **Intégrer le changement climatique dans les actions de préservation de la biodiversité, ainsi que dans l'accompagnement des territoires : gestion adaptative des milieux, résilience et atténuation des effets**
Face aux effets croissants du changement climatique, le Conservatoire adapte son action pour anticiper ces changements et, ainsi, en atténuer les effets préjudiciables et tirer avantage des effets bénéfiques potentiels. Cela implique de réfléchir aux évolutions des territoires, des milieux, des espèces et de leur fonctionnement, au regard des conditions climatiques futures, pour prendre aujourd'hui des décisions qui resteront pertinentes demain. Il s'agit donc de faire évoluer la manière d'aborder nos métiers, nos pratiques, dans une approche plus dynamique et intégrée, en lien étroit avec les acteurs des territoires. Anticiper les impacts des changements sur les écosystèmes, les usages et les territoires permet de proposer des actions pertinentes dans les contextes socio-écologiques de demain et, ainsi, préserver durablement le patrimoine naturel régional.
- **Renforcer une approche fonctionnelle plus efficace face aux changements globaux et sociétaux tout en conservant les priorités patrimoniales historiques de préservation de la biodiversité**
Les questions de changements globaux (climatiques et sociétaux) et de pressions anthropiques ne seront bien intégrées dans la conduite et l'élaboration des projets de conservation qu'en développant une approche plus fonctionnelle et des « solutions d'adaptation fondées sur la nature ». Centrer l'action de la conservation sur les rôles et les fonctions des milieux, des biocénoses et des espèces permet de favoriser et de faciliter l'adaptation des territoires à ces changements par la protection, la restauration d'un fonctionnement naturel et durable des écosystèmes et le maintien de toute la naturalité de ces espaces.
- **Nouer des alliances avec tous les acteurs des territoires et la société civile pour créer des synergies et œuvrer à la prise en compte sociétale dans laquelle la préservation du vivant est reconnue comme un objectif prioritaire**
Le Conservatoire s'engage à tisser des alliances durables avec la société civile pour encourager une prise de conscience collective et une action collaborative en faveur de la préservation du vivant. Ces relations, basées sur le respect et l'interdépendance entre l'homme et la nature, soutiennent des modes de vie et des pratiques plus durables pour les générations futures.
- **Poursuivre la mutualisation des moyens et des compétences entre les différents acteurs de la biodiversité**
Dans un contexte de ressources limitées, le Conservatoire doit toujours œuvrer à la mutualisation des connaissances et des ressources entre les acteurs de la biodiversité. Cette coopération permet d'aligner les efforts et de renforcer l'efficacité des actions entreprises.



Orientation A - Contribuer au développement et au partage de la connaissance sur la biodiversité et les écosystèmes

Cette orientation vise la complétude et la qualité des inventaires et des suivis tant sur un plan géographique, taxonomique que fonctionnel en partenariat étroit avec l'ensemble des acteurs de la connaissance, dans le respect des projets de chacun et dans la recherche de complémentarité.

Le Conservatoire doit encore renforcer son implication dans des programmes de recherche. Il doit également s'ouvrir à des réflexions portées par d'autres champs d'études scientifiques tels que les sciences sociales afin de pouvoir interroger ses propres pratiques.

Dès 2024, l'enjeu sera également d'amener l'ensemble des observateurs à accepter de poursuivre le partage de leurs connaissances en open data.

Garantir la qualité et la réactivité de l'échange et du partage des connaissances entre acteurs de la connaissance, décideurs et acteurs du territoire est une finalité prioritaire du PSD, garante de la réduction des délais de prise en compte des informations concernant la biodiversité, de l'augmentation de l'efficacité des processus et, au final, de l'amélioration de la prise en compte de la biodiversité.

Orientation B - Préserver et gérer un réseau d'espaces naturels résilients aux effets du changement climatique et des changements globaux

Sur la durée du PSD, la gestion des sites du CEN PACA sera guidée par les grands enjeux de la sécurisation du réseau de sites gérés en lien avec la Stratégie Nationale Aire Protégées (SNAP), du déploiement d'un réseau de sites ciblés par des stratégies d'intervention (gestion et foncière) partagées avec les acteurs du territoire, de l'adaptation de la gestion des sites dans un contexte de changements climatiques et globaux.

La gestion des espaces naturels par le Conservatoire s'est appuyée historiquement sur les concepts classiques de biologie de la conservation reposant sur les notions « phares » de conservation de l'existant (la nature à son état optimal) ou de restauration d'un état dégradé. La prise de conscience des changements globaux remet largement en question cette approche traditionnelle. Conscient de sa responsabilité en tant que gestionnaire d'espaces naturels, le CEN PACA est monté en compétence sur le sujet et œuvrera à déployer la prise en compte de l'impact des changements climatiques dans la gestion des espaces naturels.

Orientation C - Développer des programmes de conservation et d'expertises régionaux et locaux

L'objectif pour les 10 prochaines années est de pérenniser, consolider et développer les programmes de conservation historiquement menés par le Conservatoire en faveur des espèces, cortèges et milieux. Les espèces ou les écosystèmes, considérés comme prioritaires, devront bénéficier de programmes de conservation formalisés. Les questions de changements globaux (climatiques et sociétaux), de pressions anthropiques (artificialisation des sols, pollutions, etc.) seront prises en compte dans la conduite et l'élaboration des programmes. Pour répondre à ces problématiques, le Conservatoire développera des programmes basés sur les « Solutions d'adaptation Fondées sur la Nature ».

Dans ce Plan Stratégique Décennal, l'évolution souhaitée réside également dans l'identification de nouveaux enjeux et cibles en faveur desquelles des projets de conservation doivent être initiés. Ces cibles peuvent être des territoires, des cortèges (ex-espèces indicatrices) ou de nouvelles thématiques (agroécologie, agroforesterie, approches intégratives et fonctionnelles...).

En effet, une réflexion particulière devra également être menée afin d'aborder ces programmes de conservation à l'aune du besoin de renouer le lien entre nature et société. L'émergence de « mouvements » intégrant le vivant comme l'agroécologie ou l'agroforesterie, illustre ce besoin et pourrait bénéficier de nouveaux projets de conservation.

L'élaboration et la mise en oeuvre de ces programmes s'appuient largement sur des démarches collectives. Le Conservatoire y contribue en tant qu'animateur, partenaire et acteur de terrain, au travers de ses différents champs d'intervention (accompagnement des politiques publiques, gestion de sites, etc.).

L'enjeu pour les 10 prochaines années sera également de contribuer aux programmes de conservation des partenaires et autres acteurs.

Orientation D - Accompagner et mettre en œuvre les politiques publiques

Il est donc proposé de poursuivre les participations du Conservatoire aux politiques publiques en proposant une approche fonctionnelle et interspécifique afin de faciliter des choix politiques cohérents dans un contexte de changements globaux. Un tel accompagnement s'adresse à l'État, la Région, les Départements, les collectivités locales et les organismes publics en premier lieu l'Agence de l'Eau.

Compte tenu des interactions de leurs compétences avec la préservation de la biodiversité, un appui aux politiques publiques sectorielles du territoire (hors biodiversité) doit également désormais être proposé. Dans un contexte de réduction des finances publiques, la question des modes de financement en faveur de la biodiversité a aujourd'hui toute son importance. La recherche de synergies et de mutualisations est indispensable et sera une réponse formelle aux objectifs de l'ensemble des politiques publiques en faveur de la biodiversité.



Orientation E - Animer et accompagner les acteurs de l'agriculture, de la sylviculture et des activités de nature pour développer l'appropriation conjointe des enjeux de biodiversité

Depuis longtemps, le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur agit aux côtés du monde rural pour intégrer la biodiversité dans les activités économiques, notamment agricoles et sylvicoles. Cette collaboration s'est renforcée par le développement de partenariats et d'actions visant à faire évoluer les pratiques vers une meilleure prise en compte du vivant.

La nature, bien plus qu'un espace de loisirs, est un milieu vivant à respecter. L'essor des activités de pleine nature a engendré une fréquentation accrue de certains espaces naturels, parfois incompatible avec leur préservation. Le CEN PACA agit pour limiter ces impacts via des mesures de sensibilisation et d'accompagnement.

Les changements nécessaires doivent émerger des territoires, en conciliant enjeux économiques, sociaux et écologiques. Le CEN PACA ambitionne ainsi de mobiliser et d'accompagner les acteurs ruraux, en particulier les agriculteurs et sylviculteurs, autour des Solutions Fondées sur la Nature pour une cohabitation harmonieuse entre activités humaines et préservation de la biodiversité.

Le Conservatoire développera, dans ce même esprit, des mesures de sensibilisation et d'accompagnement des pratiques touristiques et de loisirs afin de limiter leur impact direct sur la biodiversité et de renforcer le respect du vivant dans les pratiques de pleine nature.

Orientation F - Reconnecter l'humain à la nature, renforcer l'assise citoyenne et faire connaître le rôle du Conservatoire

Pour renforcer le lien entre les habitants de la région et son patrimoine naturel, le Conservatoire doit chercher à rencontrer toujours plus de citoyens issus d'une plus grande diversité socioculturelle. La reconnexion à la nature est le premier pas vers le respect du vivant et le cheminement pour faire de la préservation de la nature un objectif prioritaire de la société.

Consolider le réseau d'adhérents, de bénévoles et donateurs est le deuxième enjeu pour les 10 prochaines années. Le Conservatoire cherchera à amener le citoyen à s'engager dans l'association et dans l'action en proposant des possibilités d'agir par des moyens à la portée du plus grand nombre.

Le Conservatoire souhaite offrir une approche plus collective de l'action citoyenne au travers d'alliances entre organismes en faveur d'actions de co-bénéfices sociaux et environnementaux faisant le lien entre biodiversité et société. Il s'agira de créer des synergies de communication et de sensibilisation en développant une approche collaborative entre le monde de l'art, de la santé, de l'insertion... et de la préservation de la nature.

Enjeu fondamental, car garant de la réussite des trois précédents, la visibilité du Conservatoire doit être démultipliée. Elle doit permettre de faire connaître et reconnaître le rôle de l'association dans la conservation mais également au sein de l'économie sociale et solidaire et plus largement vis-à-vis de la société dans une approche plus inclusive de la mobilisation citoyenne.

Orientation G - Organiser et consolider le Conservatoire, gage de pérennité et d'efficacité dans un contexte en constante évolution

L'évaluation des démarches engagées a permis d'identifier des marges de progrès en matière de structuration. L'ambition du PSD est de questionner et de faire évoluer l'organisation du Conservatoire sur trois axes.

La politique Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) de la structure, le bien-être au travail et la professionnalisation de ses équipes sont un enjeu phare des 10 prochaines années.

Le Conservatoire a identifié des évolutions externes qui concernent des thématiques constamment ou régulièrement réajustées et ayant un impact significatif sur son fonctionnement. De cette expérience ressort la grande nécessité d'améliorer les processus d'anticipation et d'adaptation au changement pour limiter les impacts négatifs sur les salariés et l'organisation de la structure.

Enfin, les évolutions récentes ont ouvert la réflexion sur l'orientation que le Conservatoire voulait donner à sa gouvernance. La volonté de faire évoluer la gouvernance actuelle vers un fonctionnement plus transversal, collaboratif, avec des responsabilités et des pouvoirs coconstruits et partagés a ainsi émergé. L'enjeu des 10 prochaines années sera de définir, de manière collaborative, le type de gouvernance partagée que le CEN PACA souhaite mettre en place.

Orientation A

Contribuer au développement et au partage de la connaissance sur la biodiversité et les écosystèmes

Objectif 1 Renforcer son rôle en tant qu'acteur régional de la production des connaissances en mettant en œuvre et en animant les dynamiques d'amélioration des connaissances plus diversifiées

Finalités : dans 10 ans, le niveau de connaissance taxonomique et écosystémique à l'échelle régionale sera géographiquement plus homogène.

Au cours des 10 prochaines années, une diversité plus élargie de taxons et d'écosystèmes aura été inventoriée.

L'expertise du Conservatoire sera consolidée concernant l'évaluation de l'état de conservation des habitats, des espèces, des fonctionnalités, la hiérarchisation des enjeux.

- ➡ Poursuivre et développer les actions d'expertises (évaluation, hiérarchisation...) et d'inventaires sur les cibles historiques et de nouvelles cibles complémentaires
- ➡ Impulser l'amélioration de la connaissance en veillant à la cohérence et à la complémentarité des initiatives entre les acteurs régionaux



Résultats à atteindre :

- Etudes de nouvelles familles taxonomiques
- Inventaires sur des territoires en lacunes de connaissance.
- Réalisation d'études concernant la fonctionnalité des écosystèmes
- Réalisation d'expertises d'évaluation de l'état de conservation des milieux des espèces ou des espaces

Objectif 2 Conforter son rôle en tant qu'acteur majeur du partage des connaissances à différentes échelles

Finalités : la connaissance sera partagée sans restriction tout en demeurant fiable, robuste et facile d'utilisation.

La qualité des données et la qualité du partage seront maintenues.

Le partage des connaissances tendra vers une couverture la plus complète possible concernant les territoires, les groupes taxonomiques, les milieux, les connaissances écologiques, les évaluations de l'état de conservation...

- ➡ Garantir un partage facilité et sans restriction de données de qualité, produites par le Conservatoire
- ➡ Animer et faire reconnaître les dispositifs de partage des connaissances
- ➡ Valoriser la contribution du Conservatoire aux partages des connaissances



Résultats à atteindre :

- Acceptation de l'open data par les bénévoles
- Augmentation du nombre de données de qualité partagées (diversité et complétude)
- Amélioration des outils de diffusion et d'utilisation

Objectif 3 Développer et collaborer à des programmes d'études scientifiques à visée de conservation

Finalités : au cours des 10 prochaines années, l'implication du Conservatoire dans des programmes scientifiques visant à améliorer la connaissance des espèces, du fonctionnement des écosystèmes et des fonctionnalités aura été renforcée. Le Conservatoire aura participé à des projets de recherche en sciences sociales afin d'interroger ses actions de conservation.

La gestion des sites du Conservatoire aura nourri et se sera nourrie des programmes scientifiques portés par le Conservatoire et d'autres acteurs de la recherche.

- ➡ Co-développer et participer à des programmes scientifiques portés par d'autres structures
- ➡ Consolider le rôle de support de programmes scientifiques
- ➡ Bénéficier davantage des avancées scientifiques



Résultats à atteindre :

- Soutien d'un programme scientifique (thèse, programme de recherche...)
- Soutien d'un programme faisant le lien entre sciences sociales et conservation

Orientation B

Préserver et gérer un réseau d'espaces naturels « résilients » aux effets du changement climatique et des changements globaux

Objectif 4 Maintenir et sécuriser le réseau actuel d'espaces naturels en protection forte

Finalités : au cours des 10 années à venir, une protection pérenne (réglementaire, maîtrise foncière, ORE...) sur une majorité des sites du Conservatoire aura été mise en place en mobilisant tous les outils disponibles.

- ➡ Renforcer la protection des sites actuellement gérés par le Conservatoire
- ➡ Faire labelliser les sites gérés par le CEN PACA en Zone de Protection Forte



Résultats à atteindre:

- Sites majoritairement reconnus en Zone de Protection Forte

Objectif 5 Développer le réseau d'espaces naturels gérés par le Conservatoire

Finalités : les nouveaux sites gérés répondront majoritairement à une stratégie d'intervention, ils protégeront des cibles plus diversifiées et intégreront des enjeux liés à la fonctionnalité des écosystèmes.

Les partenaires du Conservatoire contribueront également à la mise en œuvre des stratégies d'intervention du Conservatoire.

- ➡ Elaborer des stratégies d'intervention ciblées en s'appuyant sur la connaissance régionale des enjeux de biodiversité et de fonctionnalité.
- ➡ Optimiser la capacité d'intervention foncière par la recherche de moyens financiers et la promotion de la Fondation Espaces Naturels de France.
- ➡ Mobiliser l'animation territoriale au service du déploiement des stratégies d'intervention.
- ➡ Assurer la contribution des partenaires du CEN PACA à ses stratégies d'intervention.



Résultats à atteindre :

- Plus grande diversité de milieux et d'espèces protégés par des sites du CEN
- Créations de nouveaux sites majoritairement conformes aux stratégies d'intervention

Objectif 6 Mettre en œuvre une gestion adaptative des espaces naturels en intégrant les changements globaux, la fonctionnalité des milieux et l'ancrage territorial

Finalités : dans 10 ans, la majorité des sites gérés par le Conservatoire intégrera, dans leurs documents de gestion, des stratégies adaptatives répondant aux changements globaux.

Le Conservatoire sera en capacité d'accompagner les gestionnaires d'espaces naturels sur la prise en compte des changements globaux.

- ➡ Mettre en place des pratiques de gestion adaptative sur tous les sites en gestion
- ➡ Evaluer les pratiques de gestion adaptative
- ➡ Développer un ancrage territorial fort autour des pratiques de gestion adaptatives



Résultats à atteindre :

- Intégration de l'anticipation et de l'adaptation aux changements globaux dans la majorité des plans de gestion
- Reconnaissance de la compétence du Conservatoire au sein du réseau des gestionnaires d'espaces naturels

Orientation C

Développer des programmes de conservation et d'expertises régionaux et locaux

Objectif 7 Pérenniser, consolider et développer les programmes de conservation existants en faveur des espèces, cortèges et milieux avec un enjeu prioritaire de conservation ou une menace significative à l'échelle régionale

Finalités : au cours des 10 prochaines années, les programmes déjà engagés se seront poursuivis et renforcés en veillant à intégrer les approches interspécifiques et fonctionnelles.

L'état de conservation des espèces, cortèges, milieux historiquement prioritaires aura été amélioré au regard des moyens disponibles pour les programmes les concernant.

- Consolider les programmes de conservation en cours
- Evaluer l'efficacité et adapter les programmes en cours
- Renforcer l'appropriation des projets du Conservatoire par les partenaires et les acteurs des territoires



Résultats à atteindre :

- Formalisation des stratégies pour les enjeux historiques
- Démonstration des effets des programmes de conservation

Objectif 8 Identifier les nouvelles cibles et enjeux complémentaires en faveur desquels des programmes seront initiés

Finalités : au cours des 10 prochaines années, de nouvelles cibles et de nouveaux enjeux seront identifiés en intégrant les changements globaux, qu'ils soient écologiques ou sociétaux.

Des actions seront engagées au regard de la connaissance actuelle et à venir et dans une démarche intégrative.

- Renforcer l'appui du Conseil Scientifique et Technique (CST) pour définir de nouveaux enjeux
- Déployer de nouveaux programmes sur la base de stratégies d'intervention
- Renforcer l'appropriation des projets du Conservatoire par les partenaires et les acteurs des territoires



Résultats à atteindre :

- Identification et priorisation de nouveaux enjeux et de nouvelles cibles
- Déploiement de programmes de conservation sur ces nouveaux enjeux

Objectif 9 Contribuer aux programmes de conservation des partenaires et autres acteurs

Finalités : au cours des 10 prochaines années, l'implication du Conservatoire dans les dynamiques de conservation des autres acteurs sera renforcée.

- Accroître la contribution du Conservatoire en faveur des programmes portés par les acteurs de la conservation
- Renforcer l'implication dans des programmes portés d'autres acteurs



Résultats à atteindre :

- Contribution ciblée et active aux programmes de conservation des partenaires

Orientation D

Accompagner et mettre en œuvre les politiques publiques

Objectif 10 Maintenir l'accompagnement et la participation du Conservatoire à la mise en œuvre des politiques publiques de la Région et de l'Etat en faveur de la biodiversité

Finalités : au cours des 10 prochaines années, les expertises et les projets du Conservatoire auront permis de renforcer l'approche fonctionnelle, les synergies et la mutualisation de moyens dans le déploiement des politiques publiques de la Région et de l'Etat en faveur de la biodiversité.

- ➡ Poursuivre l'accompagnement et la participation du Conservatoire à la mise en œuvre des politiques publiques de l'Etat en faveur de la biodiversité
- ➡ Poursuivre et renforcer l'accompagnement et la participation du Conservatoire à la mise en œuvre des politiques publiques de la Région en faveur de la biodiversité
- ➡ Développer la contribution du Conservatoire sur Natura 2000, politique co-portée par l'Etat et la Région



Résultats à atteindre :

- Contributions significatives du Conservatoire aux politiques publiques de l'Etat et de la Région, tout particulièrement pour la SNAP et la SNB.
- Reconnaissance du rôle clé du Conservatoire dans le déploiement des politiques publiques notamment par la signature d'accords-cadres avec la Région

Objectif 11 Poursuivre et renforcer la contribution du Conservatoire à l'accompagnement et à la mise en œuvre des politiques publiques auprès des collectivités et organismes publics œuvrant à la préservation de la biodiversité

Finalités : les projets portés ou accompagnés par le Conservatoire auront permis la mutualisation et la synergie de plusieurs politiques publiques.

Le rôle du Conservatoire « d'assembler » dans des programmes multi-acteurs sera reconnu.

Les porteurs de politiques publiques évolueront vers des approches plus fonctionnelles et interspécifiques lors de la définition de leurs cibles de conservation grâce à l'accompagnement du CEN PACA.

- ➡ Accompagner et mettre en œuvre la politique portée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse sur le volet milieu aquatique et biodiversité
- ➡ Accompagner et mettre en œuvre les politiques publiques en faveur de la biodiversité portées par les collectivités et organismes publics



Résultats à atteindre :

- Déploiement de projets multi-acteurs en faveur de la préservation des fonctionnalités écologiques et de la biodiversité.
- Renouvellement des deux accords-cadres avec l'Agence de l'eau

Objectif 12 Veiller à l'intégration des enjeux biodiversité dans les autres politiques publiques sectorielles ayant un impact sur la biodiversité

Finalités : la prise en compte de la biodiversité dans les instances des politiques sectorielles se sera accrue.

- ➡ Renforcer la contribution du Conservatoire à l'intégration de la biodiversité dans les politiques publiques sectorielles qu'il accompagne d'ores et déjà
- ➡ Contribution du Conservatoire à l'intégration de la biodiversité dans de nouvelles politiques publiques sectorielles



Résultats à atteindre :

- Identification des politiques publiques sectorielles prioritaires
- Mobilisation aux seins d'instances de ces politiques publiques sectorielles pour la prise en compte des enjeux de préservation de la biodiversité

Orientation E

Mobiliser et accompagner les acteurs de l'agriculture, de la sylviculture et des activités de nature pour développer l'appropriation conjointe des enjeux de biodiversité

Objectif 13

Mobiliser et accompagner les agriculteurs et sylviculteurs pour l'intégration des enjeux biodiversité dans leurs pratiques ayant un impact sur la biodiversité

Finalités : au cours des 10 prochaines années, les acteurs agricoles et sylvicoles, sensibilisés ou accompagnés par le Conservatoire, auront mis en place des pratiques respectueuses de l'ensemble du vivant en s'appuyant sur les solutions fondées sur la nature.

- ➡ Renforcer le rôle du CEN PACA dans la recherche et l'expérimentation de solutions fondées sur la nature
- ➡ Consolider l'implication du CEN PACA en faveur de l'agroécologie, des sylvicultures alternatives et promouvoir les pratiques respectueuses du vivant



Résultats à atteindre :

- Accompagnement de plusieurs organismes, réseaux et groupements agricoles et sylvicoles
- Augmentation du nombre de projets (exploitations) agricoles ou sylvicoles intégrant des solutions fondées sur la nature

Objectif 14

Accompagner les activités touristiques et de loisirs pour l'intégration des enjeux biodiversité dans leurs pratiques ayant un impact sur la biodiversité

Finalités : la conciliation entre activités touristiques, de loisirs et la biodiversité aura augmenté.

Les acteurs du tourisme et de loisirs rencontrés intégreront, dans leurs pratiques, les notions de respect du vivant et en feront la promotion.

- ➡ Mener une veille sur les activités touristiques, de loisirs et leurs évolutions susceptibles d'avoir un impact
- ➡ Intervenir auprès d'organismes (offices du tourisme, fédérations, groupements d'usagers...) pour les accompagner à l'évolution vers des pratiques et activités respectueuses du vivant



Résultats à atteindre :

- Anticipation des risques liés aux activités touristiques et « sports de pleine nature »
- Augmentation de la prise en compte des enjeux de biodiversité par les organismes rencontrés par le Conservatoire

Orientation F

Reconnecter l'humain à la nature, renforcer l'assise citoyenne et faire connaître le rôle du Conservatoire

Objectif 15 Renforcer l'assise citoyenne du Conservatoire et développer l'engagement des citoyens pour le respect du vivant et dans l'action de préservation

Finalités : un nombre important de citoyens d'une plus grande diversité aura rencontré le Conservatoire.

Le nombre de bénévoles du Conservatoire aura été démultiplié et leur capacité d'action se sera diversifiée.

- ➡ Renforcer l'éducation à l'environnement
- ➡ Proposer à un public isolé ou désavantagé un accès à la nature
- ➡ Développer l'engagement des citoyens dans la vie associative et les actions du Conservatoire
- ➡ Renforcer l'attractivité du Conservatoire pour susciter de l'engagement citoyen



Résultats à atteindre :

- Augmentation du nombre d'adhérents et de bénévoles
- Sensibilisation au respect du vivant d'une plus large diversité de citoyens
- Augmentation de l'engagement des citoyens vers l'action des citoyens

Objectif 16 S'associer à des acteurs du territoire portant des objectifs pouvant être différents de ceux du Conservatoire mais dont les actes convergent vers la préservation de la biodiversité

Finalités : au cours des 10 prochaines années, des alliances entre structures en faveur d'actions de co-bénéfices sociaux et environnementaux faisant le lien entre biodiversité et société auront été mises en place.

- ➡ Etablir des critères partagés afin de définir les alliances co-bénéficiaires souhaitées par le Conservatoire
- ➡ Mettre en place et développer de nouvelles alliances co-bénéficiaires



Résultats à atteindre :

- Appropriation au sein du Conservatoire et par les acteurs du territoire de la notion d'alliance en co-bénéfice
- Mise en place d'alliances à co-bénéfice social et environnemental
- Participation du Conservatoire à des actions et des événements co-bénéficiaires

Objectif 17 Faire connaître et reconnaître le Conservatoire et son rôle

Finalités : le Conservatoire aura gagné en attractivité et en notoriété envers ses futurs salariés, bénévoles, partenaires et acteurs du territoire.

Les salariés et bénévoles du Conservatoire auront poursuivi leur implication et seront fiers de leur appartenance à l'association.

- ➡ Rendre plus visible les actions, les causes, les valeurs et les impacts du Conservatoire sur la société
- ➡ Développer et améliorer la communication externe des messages « phare » du Conservatoire
- ➡ Développer et améliorer la communication interne à destination des salariés et bénévoles



Résultats à atteindre :

- Meilleure visibilité du Conservatoire
- Célébration des 50 ans du CEN avec le plus grand nombre
- Présence des acteurs régionaux incontournables de la conservation lors du congrès des Conservatoires à Marseille en 2026

Orientation G

Organiser et consolider le fonctionnement du Conservatoire, gage de pérennité et d'efficacité dans un contexte en constante évolution

Objectif 18 Renforcer l'assise citoyenne du Conservatoire et développer l'engagement des citoyens pour le respect du vivant et dans l'action de préservation

Finalités : une politique Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) sera mise en place en réponse aux préoccupations actuelles sociales et environnementales, en parallèle des obligations réglementaires.

La Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) au Conservatoire sera satisfaisante et attractive.

Les équipes seront mobilisées et fédérées autour d'objectifs communs de l'association, les recrutements seront facilités.

- Développer la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT)
- Assurer le parcours professionnel des salariés, le maintien et le développement des compétences
- Améliorer et développer des « outils métiers »
- Développer une culture d'inclusion et de diversité
- Accroître notre engagement sur les préoccupations environnementales



Résultats à atteindre :

- Des salariés épanouis et solidaires
- Baisse du turn-over
- Recrutements facilités

Objectif 19 Anticiper et prendre en compte les évolutions externes ayant un impact sur le fonctionnement du Conservatoire

Finalités : au cours des 10 prochaines années, les impacts négatifs des évolutions externes sur le fonctionnement de la structure et sur les salariés auront été anticipés et limités.

La pérennité de la structure face aux changements sera renforcée.

- Mettre en place une organisation permettant l'anticipation
- Renforcer l'adaptation au changement en fonction du contexte évolutif
- Consolider les retours d'expériences



Résultats à atteindre :

- Organisation interne permettant l'anticipation du changement et l'adaptation rapide et pertinente du fonctionnement

Objectif 20 Animer et faire évoluer les instances de la gouvernance du Conservatoire dans un esprit participatif

Finalités : une gouvernance partagée (sociocratique, holacratique...) aura été mise en place.

- Définir collectivement la façon dont s'exerce et se distribue le pouvoir et les responsabilités au sein de la structure
- Mettre en place et faire vivre le mode d'organisation au regard de l'évolution des équipes et des besoins
- Evaluer la mise en œuvre du système de gouvernance partagée



Résultats à atteindre :

- Co-construction d'une gouvernance partagée avec le Conseil d'Administration, les cadres, les équipes
- Appropriation par l'ensemble des membres du Conservatoire de la nouvelle gouvernance mise en place



Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur
Immeuble ATRIUM – Bât B
4, avenue Marcel PAGNOL
13100 Aix-en-Provence
Contact : julie.delauge@cen-paca.org